ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

PROGRAMME DE FORMATION INTER
COMPRENDRE ET INTERVENIR SUR LE PATRIMOINE BÂTI

Introduction sur l'environnement global de l'intervention :

En patrimoine bâti, une décision mal cadrée au départ engendre des dérives de la conception au chantier : surcoûts, retards, blocages, non-conformités et perte de valeur patrimoniale.

Vous intervenez sur l'existant et souhaitez sécuriser vos décisions, préserver et valoriser un patrimoine bâti, sans perdre de vue les contraintes de projet.
Vous souhaitez renforcer vos repères : comprendre les notions du patrimoine, repérer les acteurs et ressources, lire et diagnostiquer le patrimoine, comprendre les partis architecturaux possibles et définir une stratégie d'intervention compatible et argumentée.

Céladon, spécialisée dans les interventions sur patrimoine bâti, et en particulier les Monuments historiques, propose la formation *« Comprendre et intervenir sur le patrimoine bâti ».*
Cette formation vous donnera les clés de lecture, de positionnement et de pilotage (coûts, délais, qualité, conformité) pour mener à bien vos projets patrimoniaux. Elle s'inscrit dans une approche de sobriété et de durabilité : intervenir juste, compatible et maintenir plutôt que remplacer.
Conçue pour les chargés d'opération, techniciens et AMO intervenant sur l'existant, vous repartirez avec une méthode pour passer du constat à une stratégie, puis à une consultation sécurisée.

1

Durée : 2 jours (16 heures)
Public concerné : MOA, AMO, Services techniques, Bureaux d'études, Gestionnaires de patrimoine.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

1

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :
- Savoir se repérer dans l'écosystème patrimonial pour mobiliser les bons interlocuteurs et les bonnes sources au bon moment.
- Être capable de lire un bâtiment ancien, qualifier ses désordres et pré-qualifier un projet.
- Savoir définir une doctrine d'intervention et argumenter un parti architectural cohérent, compatible et défendable auprès des acteurs.
- Savoir structurer et piloter une opération patrimoniale : du programme à la réception.

PROGRAMME DE FORMATION

1. Identifier les acteurs et les ressources du patrimoine
- Savoirs
 - Acteurs du patrimoine, rôles et responsabilités (architecte spécialisé titulaire d'un DSA, ACMH, ABF / UDAP, DAC OI, CRMH, CAUE, etc.)
 - Statuts et cadres de protection (principes et implications sur le projet).
 - Principales ressources documentaires du patrimoine : archives, atlas, bases (ex. : Mérimée).
- Savoir-faire
 - Cartographier les acteurs d'un projet en milieu patrimonial
 - Identifier les interlocuteurs pertinents selon l'objet et savoir communiquer.
 - Savoir mobiliser les ressources documentaire et recueillir des données de base.

2. Mener un diagnostic patrimonial
- Savoirs
 - Notions de patrimoine (valeurs, authenticité, intégrité, stratification).
 - Typologie des désordres et logiques de pathologies.
 - Méthodes d'investigation : observation, relevés, sondages, mesures.
 - Notion de compatibilité des matériaux et de réversibilité (principes).

- Savoir-faire
 - Repérer, décrire et localiser les désordres.
 - Émettre des hypothèses de causes et définir des investigations complémentaires.
 - Renseigner une grille d'état sanitaire et proposer des préconisations à court, moyen et long terme.
 - Rédiger une note de cadrage patrimonial (objectifs, risques, investigations, méthode).

3. Etablir l'esquisse d'un projet architectural en milieu patrimonial

- Savoirs
 - Principes de doctrine : minimum d'intervention, compatibilité, lisibilité, réversibilité.
 - Postures d'intervention : conserver, réparer, restaurer, restituer, réhabiliter, transformer, rénover, ajouter, etc.
 - Contraintes réglementaires et conséquences sur la conception.
 - Notions de cohérence d'ensemble, stratification, hiérarchie des éléments.
- Savoir-faire
 - Formuler une doctrine en quelques lignes, clair et partageable.
 - Justifier un parti architectural par critères (patrimoniaux, techniques, usages, maintenance).
 - Intégrer les contraintes réglementaires dans les choix.
 - Produire une synthèse critique : ce qu'on conserve, ce qu'on transforme, pourquoi.

4. Définir une méthodologie d'intervention du diagnostic à la réception en milieu patrimonial

- Savoirs
 - Différences projet neuf / réhabilitation : aléas, investigations, phasage, site occupé.
 - Chaîne documentaire : programme, DCE, marché, OPR, réception, DOE. 2
 - Principes de programmation et de phasage des travaux.
- Savoir-faire
 - Construire un programme de travaux priorisé.
 - Structurer un DCE adapté au contexte patrimonial (pièces, CCTP, exigences).
 - Préparer une réception (OPR, réserves, DOE). 2

LIVRABLES

- Présentation type Powerpoint.
- Grilles d'analyse du diagnostic.
- Synthèses écrites.
- Glossaire et définitions.
- Organigrammes et coordonnées des acteurs.
- Liste de ressources documentaires mobilisables.
- Logigramme « du diagnostic à la réception ».

DÉROULEMENT ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Présentations théoriques en atelier.
- Exercices guidés.
- Echanges collectifs.

Programme établi le 23/03/2026

ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

ORGANISATION & INSCRIPTION

Intitulé de la formation	**COMPRENDRE ET INTERVENIR SUR LE PATRIMOINE BÂTI**
Public concerné	MOA, AMO, Services techniques, Bureaux d'études, Gestionnaires de patrimoine.
Lieu de la formation	La Réunion, lieu à préciser
Dates et horaires	25-26 novembre 2026
Durée totale	2 jours (16 heures)
Pré-requis	Notions de base du code la commande publique et de la loi MOP souhaitées.
Type de formation	Formation en présentiel
Tarif	**Tarif adhérent** au réseau ÉCHOBAT : 759,5 € TTC (soit 700 € HT) par participant **Tarif non adhérent :** 813,75 € TTC (soit 750 € HT) par participant La formation peut se mettre en place à partir de 6 inscrits.
Date limite d'inscription	15 jours avant la date de démarrage sous réserve de place disponible.
Intervenant·e·s :	Amaury Prud'homme et/ou Cécile CHEUNG-AH-SEUNG – agence CELADON
Matériel à prévoir	Carnet de notes et stylos.
Évaluation des acquis de la formation	Évaluation individuelle en auto-positionnement à l'entrée et à l'issue de la formation Évaluation formative sur les compétences acquises, les techniques utilisées et sur la compréhension des enjeux. Remise d'une attestation à la fin de la formation.
Documentations remises	Supports de formation à disposition sur KROQI : une plateforme web d'accès gratuit pour tous les professionnels de la construction et de l'aménagement. L'accès au dossier dédié à cette formation sera communiqué avec la convocation adressée 10 jours avant la formation.
Responsable de la formation	David CHARRON, ÉCHOBAT Développement
Accessibilité	Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation), contactez notre Référent Handicap Anne Beauchêne Tél : 02.85.52.24.54 formation@echobatdev.fr

3

3

Nom de l'entreprise			
Adresse			
Code Postal		**Ville**	
Adresse mail		**Tél.**	

Stagiaires			**Mail**	**Statut** Gérant (G) Salarié (S) Autre (A)	**Nom de l'OPCO**	**Tarif**	
Nom	**Prénom**	**Date de naissance**				**HT**	**TTC**
						€	€
						€	€
						€	€
						€	€
						€	€
					TOTAL TTC à régler		**€**

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de ÉCHOBAT Développement (chèque encaissé le premier jour de la formation) ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes : FR76 1444 5004 0008 0051 8932 450 - BIC CEPAFRPP444

Date : ……/……/…… **Signature et cachet :**

ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet et champ d'application
Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par ÉCHOBAT Développement (ci-après désigné « l'Organisme de formation ») au Client.
Ces conditions générales de vente et de participation concernent toutes les sessions organisées, quelles qu'en soient les modalités pédagogiques. Les formations peuvent être réalisées à distance, dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués ou mis à disposition par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

2. Modalités d'inscription et documents contractuels
Toute inscription ou commande de formation vaut acceptation entière et sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date).
Toute formation organisée à la demande du Client fera l'objet d'une proposition pédagogique et financière de la part de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.
A réception de toute inscription, une convention de formation est adressée au Client. Celle-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation dans les plus brefs délais. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la convention de formation.
Après confirmation de la tenue de la session, et au plus tard 7 jours calendaires avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le Client sera chargé d'en informer le(s) Stagiaire(s) concerné(s).
A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client les documents nécessaires à sa demande de prise en charge du paiement par un organisme collecteur (facture, copie de la feuille d'émargement, attestation de fin de formation).

3. Modalités de formation
L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.
Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de Stagiaires sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.
Les Stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur du lieu où se déroule la formation. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.
Les contenus des programmes, tels qu'adressés aux clients, sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des Stagiaires ou de la dynamique du groupe.
L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

4. Modalités financières et règlement
Tous les prix indiqués sur les supports de communication de l'Organisme de formation sont en euros et hors taxes, ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.
Toute formation commencée est due en totalité, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.
Le règlement du prix de la formation est à adresser à l'Organisme de formation lors de l'inscription à la formation, par chèque ou virement, et dans tous les cas avant le démarrage de la formation. En cas de règlement par chèque, celui-ci sera encaissé au premier jour de la formation.
L'Organisme de formation adresse une facture acquittée au Client lors de l'encaissement du règlement intégral de la formation.
En cas de règlement par l'organisme collecteur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge et de communiquer l'accord de financement à l'Organisme de formation avant le début de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.
En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant, éventuellement majoré de pénalités de retard.

5. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation
L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de Stagiaires à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 20 jours calendaires avant la date de la formation.
L'Organisme de formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'évènements fortuits ou de force majeure.
L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur absent par une personne aux compétences techniques équivalentes, ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.
Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription, à l'exclusion de tout autre coût.

6. Annulation, report de participation ou remplacement de stagiaire par le Client
Formation programmée par l'Organisme de formation
Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation du catalogue sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la formation (coordonnées : ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes - formation@echobatdev.fr). L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 20 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.
En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client reste redevable de l'intégralité du montant de sa formation.
Le Client peut demander le remplacement d'un Stagiaire, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du Stagiaire avec ceux définis avec le Client et figurant dans le programme de la formation.

Formations organisées à la demande du client
Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation spécialement commandée à l'Organisme de formation.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 30 jours calendaires avant la date de la formation, seuls les frais déjà engagés et non remboursables au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) sont facturables au Client.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 30 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

7. Propriété intellectuelle
Les supports papiers ou numériques remis lors ou dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation et/ou de l'intervenant sous-traitant de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement ou diffusés sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de l'Organisme de formation, sous peine de poursuites judiciaires.

8. Informatique et libertés
Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux seules fins administratives et contractuelles, de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Organisme de formation.
Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes ou formation@echobatdev.fr

9. Réclamations, attribution de compétences
Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes ou formation@echobatdev.fr), qui s'engage à prendre en compte et traiter cette demande dans les meilleurs délais.
Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes.